

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mars 2022

Date de la convocation : 04/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Alain CLERC à M. Max KECHICHIAN, Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Daniel PARAIRE à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Evelyne ZIBOURA à M. Isidore POLO.

Absent suppléé : M. Christian BOREL représenté par sa suppléante Mme Sandrine SILVESTRE

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Partenariat 2022 avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY)

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 1974, l'ADERLY assure la promotion économique de la région lyonnaise et la prospection d'entreprises à capitaux français et internationaux, qu'elle accompagne ensuite dans la concrétisation de leurs projets d'implantation sur son périmètre d'action.

Depuis un certain nombre d'années, l'ADERLY a intégré le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération dans son champ d'intervention, ayant une convention avec ViennAgglo et une autre avec le Conseil général du Rhône et couvrant ainsi le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

Vienne Condrieu Agglomération souhaite poursuivre le travail déjà engagé avec l'ADERLY, afin que l'agence continue à promouvoir son territoire et à y concrétiser des implantations d'entreprises. L'ADERLY devra notamment prospecter des projets pouvant s'implanter sur le Site Industriel Portuaire de Loire-sur-Rhône, dont la vocation multimodale devra être valorisée ainsi que sur la zone du Rocher, 1ère zone en France 100% photovoltaïque et demain autonome.

Il est précisé que Vienne Condrieu Agglomération adhère également à l'agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises, dans une logique de complémentarité, souhaitant bénéficier du meilleur de l'accompagnement des deux agences.

Compte-tenu de la réduction des disponibilités foncières sur le territoire, il est proposé pour 2022 de réduire le partenariat de 10 000 à 5 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission économie du 3 mars 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

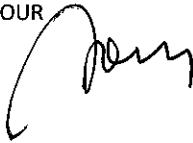
APPROUVE le partenariat avec l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) pour 2022 à hauteur de 5 000 €.

APPROUVE la convention annuelle 2022 jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 28/03/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat